

L'ex-amant de Jun Lin témoigne au procès de Luka Rocco Magnotta

Écrit par L'actualité

Mercredi, 01 Octobre 2014 17:12 -

MONTRÉAL – Jun Lin avait rompu avec son partenaire homosexuel peu de temps avant son meurtre puisqu'il ressentait la pression de sa famille d'épouser une femme, a déclaré mercredi l'ancien copain de la victime lors du procès de Luka Rocco Magnotta pour meurtre prémédité qui se déroule au palais de justice de Montréal.

Feng Lin affirme que Jun Lin et lui ont été amants de la fin de 2010 jusqu'à la mi-mai 2012, peu de temps avant que les restes de la victime ne soient retrouvés dans les ordures derrière un édifice résidentiel de Montréal.

Celui-ci, un gérant d'entreprise de logiciels informatiques de 35 ans qui a voyagé depuis la Chine pour venir témoigner, a souligné que leur relation a pris fin parce que les parents de Jun Lin souhaitaient le voir établir une famille.

Il a ajouté que les parents de Jun Lin ne savaient pas que leur fils était homosexuel.

«Il subissait de la pression de sa famille et il était en quelque sorte obligé d'être en relation avec une fille pour un éventuel mariage», a répondu l'homme en réponse à une question du procureur de la Couronne, Louis Bouthillier.

Feng Lin a décrit Jun Lin, 33 ans, comme un adepte du conditionnement physique qui ne fumait pas, ne buvait pas, ne prenait pas de drogue et qui pouvait aller au centre d'entraînement jusqu'à quatre fois par semaine.

Il a ajouté qu'ils avaient été fidèles l'un à l'autre durant leur relation. Il a déclaré que leur relation homosexuelle était normale et qu'ils n'étaient pas intéressés par la pornographie.

Interrogé à savoir s'ils aimaient s'attacher lors des relations sexuelles, Feng Lin a répondu «absolument pas».

L'ex-amant de Jun Lin témoigne au procès de Luka Rocco Magnotta

Écrit par L'actualité

Mercredi, 01 Octobre 2014 17:12 -

Il a mentionné qu'il savait que Jun Lin utilisait «Grindr», une application de rencontres pour les homosexuels.

Lors du contre-interrogatoire de Feng Lin, l'avocat de la défense, Luc Leclair, a tenté de présenter la victime comme un débauché sexuel avec un intérêt particulier pour les vidéos sadomasochistes qui publiait des messages sombres sur un site de réseau social chinois.

M. Leclair a suggéré que Feng Lin ne connaissait pas très bien son partenaire.

Il a pointé vers des données internet qui démontrait que Jun Lin avait téléchargé plusieurs vidéos pornographiques homosexuelles sur son ordinateur, avec des titres comme «Bare Back Vibes» et «Extreme Pleasures 2».

Confronté avec des images d'un des films, Feng Lin a demandé au juge à un certain moment s'il était nécessaire pour lui de visionner ces images graphiques.

Leclair a ensuite confronté le témoin avec des discussions en ligne qui suggèrent que Jun Lin avait eu des rapports sexuels avec un certain nombre d'autres hommes — après la fin de leur relation.

«Nous avons déjà rompu à ce moment-là, il était donc libre de faire ce qu'il voulait», a dit Feng Lin.

Il a déclaré qu'il savait que Jun Lin avait déjà été marié puis divorcé. Quand ils ont habité ensemble, Feng Lin a payé le loyer et certains des repas de Lin.

Quand il a rencontré les parents de Jun Lin, il n'a jamais dévoilé les détails de leur relation. Les parents de Feng Lin étaient au courant et acceptait la situation.

L'ex-amant de Jun Lin témoigne au procès de Luka Rocco Magnotta

Écrit par L'actualité

Mercredi, 01 Octobre 2014 17:12 -

Feng Lin, qui a le statut de résident permanent au Canada, a quitté le pays pour retourner passer l'été en Chine le 13 mai 2012.

Il a raconté qu'ils étaient demeurés amis et qu'il lui envoyait des messages texte jusqu'à 50 fois par jour. Le dernier message de Jun Lin lui est parvenu le 24 mai 2012. C'est la dernière fois où l'étudiant de l'Université Concordia a été vu par ses amis.

Les messages envoyés dans les jours suivants par Feng Lin sont restés sans réponse.

«Je lui ai envoyé un message texte, et, voyant qu'il n'y avait pas de réponse de sa part, je lui en ai envoyé plusieurs autres mais ils n'ont pas été ouverts ni lus», a déclaré Feng Lin.

Il a relaté avoir demandé à des amis à Montréal de chercher Jun Lin, mais ceux-ci n'ont pas été capables de le retracer. Il a ensuite fait des plans pour revenir à Montréal. À ce moment-là, le torse avait déjà été découvert derrière l'édifice.

«J'avais vu sur l'internet qu'il y avait eu la découverte d'un corps, mais cela n'avait pas traversé mon esprit», a-t-il raconté.

Alors qu'il était en déplacement, il a été informé par un ami de l'existence d'une vidéo en ligne qui semblait montrer Jun Lin.

«Seulement quand je suis arrivé à Montréal, j'ai regardé la première partie de la vidéo», a déclaré Feng Lin.

Mais il ne croyait pas qu'il s'agissait de Jun Lin et est allé rencontrer les enquêteurs.

Magnotta, âgé de 32 ans, est accusé du meurtre prémédité et du démembrement de Jun Lin.

L'ex-amant de Jun Lin témoigne au procès de Luka Rocco Magnotta

Écrit par L'actualité

Mercredi, 01 Octobre 2014 17:12 -

Il fait également face à des accusations de harcèlement criminel envers le premier ministre Stephen Harper et d'autres membres du Parlement, ainsi que d'envoi de matériel obscène et indécent. Ces accusations s'ajoutent à celles de meurtre prémédité, de profanation de cadavre et de publication de matériel obscène.

Lundi, Magnotta a plaidé non coupable à toutes les accusations. Il a admis avoir commis les crimes, mais son avocat a indiqué qu'il allait présenter une défense d'aliénation mentale.

Plus tôt mercredi, M. Leclair, a montré aux jurés de nombreux objets retrouvés dans les ordures à l'extérieur de l'appartement de Magnotta, incluant des tournevis, un marteau, une scie manuelle, des vêtements, des reçus, un suspensoir d'athlète, une affiche du film «Casablanca» et un carré rouge en feutre qui a été le symbole des manifestations étudiantes de 2012.

M. Leclair a répété le même processus avec des paquets envoyés à Ottawa et Vancouver et qui ont été retournés à Montréal.

Il est attendu que le procès dure de six à huit semaines et que quelque 60 témoins soient entendus.

Le procureur de la Couronne Louis Bouthillier a dit au jury, composé de huit femmes et de six hommes, qu'il avait l'intention de prouver que Magnotta a planifié le meurtre. Il a affirmé que la preuve va démontrer que l'accusé a tué Jun Lin, démembré son corps et envoyé ses mains et ses pieds par la poste à Ottawa et Vancouver.

Cet article [L'ex-amant de Jun Lin témoigne au procès de Luka Rocco Magnotta](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [L'ex-amant de Jun Lin témoigne au procès de Luka Rocco Magnotta](#)